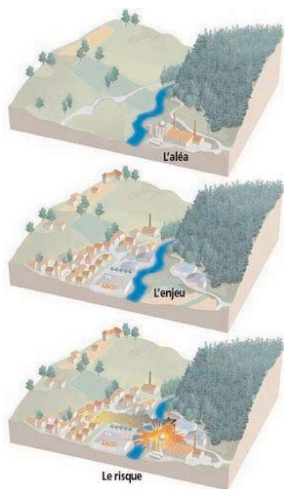




LES
**RISQUES
MAJEURS**

**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL**

VAR



QU'APPELLE-T-ON RISQUE ?

Le risque est la combinaison de l'aléa et des enjeux

L'aléa correspond à la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables. L'enjeu représente l'ensemble des personnes et biens pouvant être affectés par ce phénomène. Le DICRIM s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), élaboré par le Préfet et recensant les risques majeurs auxquels la commune de Vars peut être exposée.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se caractérise par sa gravité, de nombreuses victimes humaines, d'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement et son occurrence, souvent faible.

Sommaire

Comment est géré le risque à Vars

Pages 4 et 5

L'alerte

Pages 6 et 7

Les risques majeurs sur notre commune

Risques technologiques

Le risque industriel

Pages 8 et 9

Le risque de transport de matières dangereuses

Pages 10 et 11

Le risque de rupture de barrage

Pages 12 et 13

Risques naturels

Le risque d'inondation et de crue torrentielles

Pages 14 et 15

Le risque de mouvement de terrain

Pages 16 et 17

Le risque de tremblement de terre

Pages 18 et 19

Le risque de feu de forêt

Pages 20 et 21



J'ai souhaité que le document que vous tenez entre les mains soit diffusé de la manière la plus large possible. C'est pourquoi il a été distribué dans toutes les boîtes à lettre de Vars.

D'autres exemplaires seront néanmoins disponibles dans les lieux publics municipaux. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières; il se veut être un inventaire complet à votre disposition. Les risques sont très présents dans l'agglomération d'Angoulême, depuis longtemps, mais parler de risque ne signifie en aucune manière que la probabilité de ceux-ci serait supérieure dans notre agglomération ou même dans notre commune. Il faut simplement connaître ces risques pour mieux s'y préparer, le cas échéant. C'est dans cette logique que la commune a souhaité oeuvrer face aux risques. Je vous invite à prendre pleinement connaissance de ce DICRIM et à intégrer les bons réflexes en cas de danger.



Jean-Marc
De Lustrac
Maire de
Vars

Comment est géré le risque à Vars

La commune de **Vars** est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), prévu par la loi de modernisation de la sécurité civile. Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.



1

Une crue de la Charente accompagnée d'une tempête est en cours sur la zone du Portal. L'alerte est donnée par la sirène.



2

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur les lieux. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune. Il est Directeur des Opérations de Secours.



3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise.



7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas.
Écoutez la radio et appliquez les
consignes de sécurité.



6

Le personnel de l'école sait comment
mettre les enfants en sécurité : l'établissement
a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté.
Inutile d'aller chercher vos enfants,
vous mettriez votre vie en danger.



4

Le maire déclenche le Plan Communal de
Sauvegarde. La commune prend en charge si
besoin l'évacuation des personnes, le ravitail-
lement et l'hébergement d'urgence.

5

Les équipes logistiques de la mairie
de Vars fournissent l'ensemble
des moyens disponibles afin de faciliter
les opérations de secours.





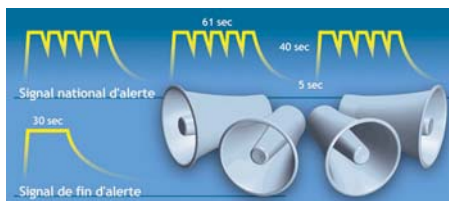
L'alerte



L'alerte consiste en une diffusion d'un signal sonore et/ou d'un message destinés à prévenir la population de la survenue ou de l'imminence d'un événement majeur.

Il existe 4 moyens d'alerte sur Vars

la sirène nationale d'alerte et la sirène PPI



• **Signal du début d'alerte** : Le signal est un son modulé en amplitude et en fréquence de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

• **Signal de fin d'alerte** : La fin de l'alerte est signalée par un son continu de 30 secondes

Pour écouter un extrait de la sirène d'alerte, connectez-vous sur le site de la mairie : www.mairie-vars16.fr

Le système téléphonique d'appel

Ce dispositif consiste à avertir et informer par un appel sur les téléphones mobiles et fixes, de l'événement et des consignes à tenir.

Les hauts-parleurs

Plusieurs véhicules municipaux sont équipés de haut-parleurs afin de diffuser le message d'alerte et les conduites à tenir.

La radio

Ecoutez la radio, elle vous informera de la nature du danger, de l'évolution de la situation et des consignes à appliquer.

- **France Bleu Isère** : 101.0 FM
- **France Inter** : 92.4 FM
- **France Info** : 105.5 FM

En cas d'alerte, mettez vous à l'abri et attendez les consignes données en fonction de l'évolution du sinistre.



Le risque industriel

Vars a sur son territoire un établissement non classé SEVESO :
LE SILO situé sur la D 11 peu avant la zone des Côteaux.

Les risques potentiels :

- **Toxiques** (*émission de gaz*)
- **De surpression** (*explosion*)
- **Thermiques** (*incendie*)

Quelles sont les conséquences ?

Chacun des risques a des effets différents sur les hommes, les biens et l'environnement (*brûlure, projections, pollutions...*) suivant la proximité du risque et le temps d'exposition.

bons réflexes



- **Mettez vous à l'abri** : dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



- **Fermez portes et fenêtres** : Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



- **Ecoutez la radio** : des consignes vous seront données.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours.



- **Ne fumez pas** : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Le risque de transport matières dangereuses



Un risque “mobile” ... se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire et par canalisation de matières dangereuses telles que le gaz et autres toxiques.

Sur Vars, le transport de matières dangereuses s’effectue par :

- **Voie routière** : La RN 10 est le seul axe autorisé pour ce type de transport
- **Voie ferroviaire** : La ligne de chemin de fer Poitiers - Bordeaux

Quels sont les risques ?

- Le risque de surpression (*explosion*)
- Le risque thermique (*incendie*)
- Le risque toxique (*émissions de gaz*)

Quelles sont les conséquences ?

Les effets sur l’homme, les biens et l’environnement sont différents selon les matières transportées (*blessures variables, troubles respiratoires, détérioration des bâtiments, pollutions de l’air, eau et sol*).

La signalisation des dangers ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours (18 ou 112), en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (*fuite, feu, explosion...*)

Pour connaître l'interprétation des chiffres du code de danger, le site de l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) www.irma.asso.fr, met à votre disposition une fiche sur les TMD.

bons réflexes



- **Mettez vous à l'abri** : dans le bâtiment le plus proche. Confinez-vous dans la pièce opposée à l'accident.



- **Fermez portes et fenêtres** : Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif et de linge humide afin de limiter les pénétrations de gaz toxiques.



- **Ecoutez la radio** : des consignes vous seront données.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours.



- **Ne fumez pas** : afin d'éviter toute flamme ou étincelle pouvant provoquer une explosion.



Le risque d'inondation et de crue torrentielle



Le risque d'inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables.

Vars est concerné par les inondations lors d'une crue exceptionnelle de la Charente. Les crues torrentielles limitent aux axes de chemins et routes en particulier la RD 11.

Quels sont les risques ?

Les risques sont principalement le débordement direct de la Charente, de ses bras et/ou débordement indirect par remontée de nappes alluviales ou de réseaux d'assainissement. Lors d'une crue torrentielle, le cours d'eau peut se charger de matériaux solides, augmentant ainsi les dégâts.

Quelles sont les conséquences ?

- Pour les hommes : noyades, électrocutions, blessures diverses...
- Pour les biens : détériorations et/ou destruction
- Pour l'environnement : multiples pollutions.

bons réflexes

LE RISQUE D'INONDATION ET DE CRUE TORRENTIELLE



- **Coupez l'électricité et le gaz.**



- **Mettez vous à l'abri :** en gagnant un point haut sur la commune (*colline, versant*).



- **Fermez portes et fenêtres.** Obstruez toute ouverture à l'aide d'adhésif afin de limiter les dégâts occasionnés par l'eau.



- **Ecoutez la radio :** des consignes vous seront données.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :** les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas :** laissez les lignes à la disposition des secours.



Le risque tremblement de terre

La ville de Vars, comme toute l'agglomération, est classée en zone 1b, ce qui signifie un degré de sismicité modéré.

Quelles sont les conséquences ?

- **Pour les hommes** : blessure diverses, décès...
- **Pour les biens** : détériorations et/ou destruction, incendie, explosion
- **Pour l'environnement** : multiples pollutions.

bons réflexes



- **Mettez vous à l'abri** : en vous protégeant sous un meuble solide, un lit, une table et éloignez vous des fenêtres. Si vous êtes dehors, éloignez-vous des bâtiments (*chute de matériaux*). En voiture, ne descendez pas avant la fin de la secousse.



- **Écoutez la radio** : des consignes vous seront données.



- **Coupez l'électricité et le gaz.**

- **Méfiez-vous des répliques.** Une autre secousse peut suivre la première.



- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** : les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.



- **Ne téléphonez pas** : laissez les lignes à la disposition des secours.

Les risques météorologiques



Fortes précipitations, Orages, Vent violent et tempête, Neige et verglas, Grand froid, Canicule. L'ensemble des risques météorologiques énumérés sont susceptibles de concerner la commune de Vars. La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment.

Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.

Durant cette phase d'alerte, des bulletins de suivi réguliers faisant état du phénomène sont publiés sur le site Internet de Météo France.

- **Vert** : Pas de vigilance particulière.
- **Jaune** : Phénomène habituel pour la saison.
- **Orange** : Phénomène dangereux de forte intensité.
- **Rouge** : Phénomène d'intensité exceptionnelle, l'alerte est maximale.

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite. L'évolution peut être suivie en téléphonant à Météo France au 32 50 (0.34 euro/min).

bons
réflexes

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUES



- **Limitez vos déplacements.**



- **Ecoutez la radio** : des consignes vous seront données.

**POUR EN
SAVOIR PLUS**

RISQUES MAJEURS

Les documents consultables en mairie au Pôle Risque Majeur et Sécurité Civile :

- Plan communal de Sauvegarde.
- Dossier Départemental des Risques Majeurs.
- Document d'information Communal sur les Risques Majeurs

Les sites Internet

- www.atmo-rhonealpes.org
site de surveillance et d'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes.
- www.meteo.fr
Site de météo France
- www.prim.net
Site interministériel d'information et de prévention sur les risques majeurs
- www.poitou-charentes.drire.gouv.fr
site de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement.
- www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
site de la Direction Régionales de l'Environnement.
- www.charente.gouv.fr
site de la Préfecture de la Charente.
- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
site du ministère de l'écologie informant sur l'état de vigilance de crue quotidiennement.
- www.irma-asso.com
Site d'information sur les risques naturels et technologiques en France.

Numéros utiles

Pompiers (poste fixe) :
18

**Numéro européen
des secours
(et téléphone mobile) :**
112

**Police ou
Gendarmerie :** 17

SAMU : 15

**Urgence dépannage
électricité :**
0 810 333 044

**Urgence
dépannage gaz :**
0 810 433 444

**Ville de Vars
33 rue Principale
16330 Vars
Tél. : 05 45 39 73 04**

www.mairie-vars16.fr

RÉCAPITULATIF
DES CONDUITES
À TENIR

LES RISQUES MAJEURS

RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Le risque industriel



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



Ecoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

Risque transport de matières dangereuses



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



Ecoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Ne fumez pas

Risque rupture de barrage



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Ecoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

Risque inondation



Fermez portes et fenêtres, obstruez toute ouverture.



Coupez l'électricité et le gaz.



Mettez-vous à l'abri en montant à l'étage de votre domicile ou en gagnant un point haut sur la commune



Ecoutez la radio.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas

Risque mouvements de terrain



Mettez-vous à l'abri, en vous éloignant de la zone de danger



Informez les autorités, en cas de nécessité appelez les secours (18 ou 112)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL

LES RISQUES MAJEURS



www.mairie-vars16.fr

Hôtel de ville - 33, rue Principale
16330 Vars

tél. : 0545397304